



21 mai 2013

(13-2642)

Page: 1/1

Original: espagnol

**AUSTRALIE – CERTAINES MESURES CONCERNANT LES MARQUES DE
FABRIQUE OU DE COMMERCE, LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES
ET AUTRES PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE D'EMBALLAGE NEUTRE
APPLICABLES AUX PRODUITS DU TABAC ET À LEUR EMBALLAGE**

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

Communication présentée par l'Uruguay

La communication ci-après, datée du 17 mai 2013 et adressée par la délégation de l'Uruguay à la délégation de l'Australie, à la délégation de Cuba et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

J'ai l'honneur de m'adresser à vous, Monsieur l'Ambassadeur, au sujet de la demande d'ouverture de consultations présentée par Cuba dans l'affaire *Australie – Certaines mesures concernant les marques de fabrique ou de commerce, les indications géographiques et autres prescriptions en matière d'emballage neutre applicables aux produits du tabac et à leur emballage*, distribuée le 7 mai 2013 (WT/DS458/1).

À cet égard, les autorités de mon pays m'ont chargé d'informer les Membres consultants et l'Organe de règlement des différends que l'Uruguay désire être admis à participer à ces consultations conformément au paragraphe 11 de l'article 4 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*, compte tenu de l'intérêt commercial substantiel et de la position de l'Uruguay dans ces consultations.
